

Estelle BELLOIR
Thibaut BLANLOEIL
Frédéric LECOMTE

EXPERTS COMPTABLES
COMMISSAIRES AUX COMPTES

AASAA
(ASSOCIATION D'AIDE SOCIALE AUX ANCIENS)
LA BLANCHINE

Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
(E.H.P.A.D.)

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

15 Rue de l'Industrie
49 280 LA TESSOUALLE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

**AASAA
(ASSOCIATION D'AIDE SOCIALE AUX ANCIENS)
LA BLANCHINE**

**Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
(E.H.P.A.D.)**

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

15 Rue de l'Industrie
49 280 LA TESSOUALLE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale de l'association AASAA LA BLANCHINE,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association d'aide sociale aux anciens LA BLANCHINE relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences liées à la première application du règlement ANC n° 2022-06, telles qu'exposées dans la note « Changement de méthode comptable » de l'annexe aux comptes annuels.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

L'annexe expose les règles et méthodes comptables appliquées pour l'évaluation des indemnités de fin de carrière, ainsi que les hypothèses retenues pour le calcul de la provision correspondante. Elle présente également les méthodes d'évaluation et d'amortissement des immobilisations corporelles.

Dans le cadre de nos travaux, nous avons apprécié le caractère approprié de ces méthodes comptables, examiné le caractère raisonnable des principales hypothèses retenues et vérifié leur correcte traduction dans les comptes annuels.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT DE L'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Cholet, le 19 juin 2026

PAPIN & ASSOCIES

Commissaire aux comptes

Estelle BELLOIR

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'e. belloir', with a large, sweeping horizontal stroke underneath.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Bilan Actif

		31/12/2025		31/12/2024	
	Règlement ANC 2022-06	Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé				
	Frais d'établissement (I)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	29 909		29 909	29 909
	Constructions	6 112 387	3 855 348	2 257 039	933 437
	Installations techniques, mat. et outillage indus.	355 018	289 366	65 651	47 775
	Autres immobilisations corporelles	1 523 160	1 266 791	256 369	308 046
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				1 446 846
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
ACTIF CIRCULANT	Immobilisations financières				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés	25		25	25
	Prêts	12 349		12 349	12 349
	Autres immobilisations financières				
	Total II	8 032 848	5 411 506	2 621 342	2 778 387
	Stocks et en-cours				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	24 278		24 278	30 213
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	10 420		10 420	18 137
	Charges constatées d'avance	14 556		14 556	17 570
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	2 904 900		2 904 900	2 344 917
	Total III	2 954 154		2 954 154	2 410 838
COMPTES DE REGULARISATION	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecart de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VI)				
TOTAL GENERAL (I à VI)		10 987 002	5 411 506	5 575 496	5 189 225

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Bilan Passif

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	1 272 839	1 071 031
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	557 069	551 961
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs	211 997	125 654
	Excédent ou déficit de l'exercice	227 735	293 259
Autres fonds propres	Situation nette (sous-total)	2 269 641	2 041 906
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	168 092	74 917
	Provisions réglementées	247 897	204 104
	Total I	2 685 629	2 320 926
	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total II		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés	465 957	394 605
	Total III	465 957	394 605
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	196 980	302 032
DETTES	Total IV	196 980	302 032
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	1 456 474	1 312 034
	Emprunts et dettes financières divers	3 474	3 474
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	143 198	217 222
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	620 658	626 682
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 126	12 250
	Produits constatés d'avance		
	Total V	2 226 930	2 171 663
Ecarts de conversion et différences d'évaluation - Passif (VI)			
TOTAL GENERAL (I à VI)		5 575 496	5 189 225

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

1/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
			12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations			
	Vente de biens et services			
	Ventes de biens			
	dont ventes de dons en nature			
	Ventes de prestations de service		69 073	64 661
	dont parrainages			
	Produits de tiers financeurs			
	Concours publics et subventions		4 568 981	4 354 105
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable			
	Ressources liées à la générosité du public			
	Dons manuels		1 143	39 389
	Mécénats		585	560
	Legs, donations et assurances-vie			
	Contributions financières		20 333	
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions		106 562	75 690
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		68 099	25 230
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
	Autres produits		204	258
	Total des produits d'exploitation		4 834 981	4 559 893
	Achats de marchandises			
	Variation de stocks			
	Achats de matières premières et autres approvisionnements			
	Variation de stocks			
	Autres achats et charges externes		926 593	907 132
	Aides financières			
	Impôts, taxes et versements assimilés		232 860	209 049
	Salaires		2 084 395	2 108 042
	Cotisations sociales		816 564	752 285
	Dotation aux amortissements et dépréciations		353 384	256 062
	Dotation aux provisions			370
	Reports en fonds dédiés		139 452	17 617
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées			
	Autres charges		20 440	169
	Total des charges d'exploitation		4 573 689	4 250 726
	RESULTAT D'EXPLOITATION		261 292	309 167

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Compte de Résultat

2/2

		Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			261 292	309 167
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		50 880	44 252
	Reprises sur dépréciations et provisions			109
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie				
Total des produits financiers			50 880	44 361
CHARGES FINANCIERS	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		45 303	
	Intérêts et charges assimilées		33 761	40 153
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			79 064	40 153
RESULTAT FINANCIER			(28 184)	4 208
RESULTAT COURANT avant impôts			233 108	313 375
Produits exceptionnels				27 525
Charges exceptionnelles				41 269
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(13 745)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			5 373	6 372
TOTAL DES PRODUITS			4 885 861	4 631 779
TOTAL DES CHARGES			4 658 125	4 338 520
EXCEDENT ou DEFICIT			227 735	293 259
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens				
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL				

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

ANNEXE COMPTABLE

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

INTRODUCTION

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **5 575 496** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 885 861** euros et un total **charges** de **4 658 125** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **227 735** euros.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12** mois.

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

L'Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS a pour objet social :

- La création, la construction, l'aménagement, le fonctionnement et la gestion d'un Etablissement d'Hébergement pour Personnes âgées dépendantes (EHPAD)
- L'acquisition de terrains, la construction, la gestion de logements individuels destinés à des personnes âgées
- Le service de soins
- Et plus généralement toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet.

Les ressources et places mises à dispositions par l'EHPAD sont financées par la dotation globale, la participation des résidents et des subventions.

Les moyens mis en œuvre par l'association sont des moyens humains, financiers et matériels.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Changement de méthode comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2025, l'entité applique pour la première fois les dispositions du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au Plan comptable général.

Ce règlement a notamment pour objet de clarifier et moderniser les règles de comptabilisation, d'évaluation et de présentation des actifs et passifs, ainsi que certaines informations à fournir dans l'annexe.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-4 du Plan comptable général.

Conformément aux dispositions du règlement ANC n° 2022-06, ce changement de méthode est appliqué de manière prospective, sans retraitement des exercices antérieurs.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 a conduit aux principaux impacts suivants :

- impact sur la reprise au résultat des subventions d'investissement comptabilisée en produits exceptionnels dans les comptes clos au 31/12/2024 et comptabilisée en produits d'exploitation dans les comptes clos le 31/12/2025
- impact sur les remboursements de formation et autres charges de personnel comptabilisés en transferts de charges dans les comptes clos au 31/12/2024 et comptabilisés en charges de personnel dans les comptes clos au 31/12/2025

Pour rappel, l'article 122-1 du plan comptable général dispose que : « Un changement de méthode résulte soit d'un changement de réglementation comptable, soit d'un changement de méthode comptable à l'initiative de l'entité. Un changement de réglementation s'impose à l'entité et le changement comptable en résultant n'a pas à être justifié.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS ont été établis conformément aux dispositions du Plan Comptable Général et en particulier les Règlements du Comité de la Réglementation comptable rappelées ci-dessous :

- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par l'arrêté du 26 décembre 2023, et applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2025.
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2023-03 du 7 juillet 2023 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2019-04 du 8 novembre 2019 relatif aux comptes annuels des établissements et services privés sociaux et médico-sociaux.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

Les méthodes comptables retenues ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de bases :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

1- Valeurs immobilisées

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les amortissements sont comptabilisés en mode linéaire.

L'amortissement a été calculé sur la durée probable d'utilisation des biens :

Constructions sur sol propre : de 15 à 33 ans

Installations techniques : de 3 à 10 ans

Installations générales : de 5 à 20 ans

Matériel de transport : de 3 à 5 ans

Matériel de bureau, informatique et mobilier : de 3 à 10 ans

2 - Immobilisations financières

La valeur des immobilisations financières est constituée par le coût d'achats hors frais accessoires, directement imputable à l'acquisition.

Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée par le montant de la différence.

La valeur d'inventaire est appréciée sur la base des critères tels que la valeur de la quote-part dans l'actif net.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

3 - Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

4 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5 - Achats

Les frais accessoires d'achats payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les charges d'achat mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charges correspondant à leur nature.

6 - Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement octroyées à l'entité sont enregistrées conformément à l'article 1211-13 du règlement ANC n°2022-06.

Le compte 131 « Subventions d'investissement octroyées » est crédité de la subvention par le débit d'un compte de tiers ou d'un compte financier.

Le compte 139 « Subventions d'investissement inscrites au compte de résultat » est débité par le crédit du compte 747 « Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice ».

Les comptes 131 et 139 sont soldés l'un par l'autre, lorsque le crédit du premier est égal au débit du second.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

7 - Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « Fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

Conformément à l'article 132-1 et 132-2 du règlement ANC n°2018-06, ces ressources sont comptabilisées au passif du bilan dans le compte 19 "Fonds dédiés ou reportés", et sont reportées dans le compte 689 "Reports en fonds dédiés" l'année de versement des fonds et de non-réalisation du projet, et elles sont reprises dans le compte 789 "utilisation de fonds dédiés" l'année où le projet est réalisé.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE DES COMPTES

Nous ne constatons pas d'événements postérieurs à la clôture significatifs à mentionner en annexe.

CONTINUITE D'EXPLOITATION

A la date d'arrêté des états financiers N, la direction de l'association n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entreprise à poursuivre son exploitation. Dans ce contexte, les comptes ont été élaborés selon le principe de continuité d'exploitation.

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT

Aucune donation temporaire d'usufruit n'a été reçue durant cet exercice.

LEGS, DONATIONS & ASSURANCE VIE

Aucun legs, donation et assurance vie n'a été reçu durant cet exercice.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

CONCOURS PUBLICS & SUBVENTIONS OCTROYEES

Intitulé	Nature	Catégories d'autorités administratives	Montant (en K€)
Dotation globale soins EHPAD	Contribution publique	ARS	2 155 K€
Dotation globale soins SSIAD	Contribution publique	ARS	362 K€
Dotation globale dépendance EHPAD	Contribution publique	Conseil départemental	151 K€
Forfait HAD	Contribution publique	Résidents	5 K€
Facturation dépendance	Contribution publique	Résidents	186 K€
Facturation hébergement	Contribution publique	Résidents	1 646 K€
Plan d'Aide à l'Investissement	Subvention d'exploitation	ARS	24 K€
Subventions diverses	Subvention d'exploitation	Divers financeurs : Commune La Tessoualle, Action Logement, etc.	9 K€
QP subv. invest.	Subvention d'investissement	Divers financeurs : Département, CARSAT	32 K€
Total			4 570 K€

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE

Pas de contributions volontaires en nature significatives à mentionner en annexe.

ENGAGEMENT HORS BILAN

Néant.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

AUTRES INFORMATIONS

Effectif :

L'effectif du personnel est de 49.2 ETP (Equivalent Temps Plein) sur cet exercice.

Rémunération des 3 ou 5 plus hauts salaires :

En regard de l'application de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative aux rémunérations et avantages alloués aux dirigeants, cette information n'est pas donnée pour des motifs liés à la confidentialité.

Transactions effectuées avec ou sans contrepartie :

Il n'a pas été effectué de transactions non habituelles au cours de cet exercice.

Honoraires du commissaire aux comptes :

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes	
	Commissaire aux comptes <i>Cabinet PAPIN</i>
Honoraires afférents à la certification des comptes	5 412 €
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité	
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité	
Total	5 412 €

Régime fiscal :

L'entité est un organisme sans but lucratif non soumis aux impôts commerciaux au régime du droit commun.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Annexe Comptable

RESULTAT DES DIFFERENTS SERVICES

- Résultat EHPAD : 141 055.88 €
- Résultat SSIAD : 42 496.43 €
- Résultat Théâtre : 44 183.01 €

Total : 227 735.31 €

INDEMNITE DE FIN DE CARRIERE

Estimation de la dette actuarielle des engagements en matière d'indemnités de fin de carrière au 31/12/2025 : 189 748 €

L'estimation a été calculée selon les paramètres suivants :

- Personnel en CDI
- Convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif
- Méthode de calcul retenue : Rétrospective Prorata Temporis
- Départ à l'initiative du salarié
- Taux d'actualisation : 3.66%
- Taux de progression des salaires : 2% pour les cadres et 1% pour les non cadres
- Taux de charges sociales : 48% pour les cadres et 45% pour les non cadres
- Taux de rotation du personnel : 1% pour les cadres et 2% pour les non cadres
- Départ prévu à 64 ans
- Table de mortalité réglementaire : TG 05

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Immobilisations

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice			Valeurs brutes au 31/12/202
			Augmentations	Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p. Cessions	
Règlement ANC 2022-06						
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement					
	Donations temporaires d'usufruit					
	Autres					
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES	Terrains	29 909				29 909
	Constructions sur sol propre	4 545 176				4 545 176
	sur sol d'autrui					
	instal. agencement aménagement			120 366 (1 446 846)		1 567 211
	Instal technique, matériel outillage industriels	642 267		35 341	322 590	355 018
	Instal., agencement, aménagement divers	1 214 631		19 823		1 234 454
	Matériel de transport	23 549		6 600		30 149
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	244 348		14 210		258 558
	Emballages récupérables et divers					
	Immobilisations corporelles en cours					
	Avances et acomptes	1 446 846			1 446 846	
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	8 146 725	196 339	322 590		8 020 474
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES						
FINANCIERES	Participations					
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	25				25
	Prêts et autres immobilisations financières	12 349				12 349
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	12 374				12 374
	TOTAL	8 159 099	196 339	322 590		8 032 848

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Amortissements

	Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissement début d'exercice	Mouvements de l'exercice Dotations Diminutions	Amortissements au 31/12/2025
INCORPORELLES					
Frais d'établissement et de développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Autres					
TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
CORPORELLES					
Terrains					
Constructions sur sol propre			3 611 739	147 546	3 759 284
sur sol d'autrui					
instal. agencement aménagement				96 064	96 064
Instal technique, matériel outillage industriels			594 492	17 464	289 366
Autres instal., agencement, aménagement divers			928 678	81 414	1 010 092
Matériel de transport			23 549	957	24 506
Matériel de bureau, mobilier			222 255	9 939	232 194
Emballages récupérables et divers					
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			5 380 712	353 384	322 590
					5 411 506
TOTAL			5 380 712	353 384	322 590
					5 411 506

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES				
Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
Provisions pour investissement				
Provisions pour hausse des prix				
Provisions pour amortissements dérogatoires				
Provisions fiscales pour prêts d'installation				
Provisions autres	204 104	45 303	1 510	247 897
PROVISIONS REGLEMEENTEES	204 104	45 303	1 510	247 897
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Pour litiges				
Pour garanties données aux clients				
Pour amendes et pénalités				
Pour pertes de change				
Pour pensions et obligations similaires	294 800	(294 800)		
Pour impôts				
Pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretien et grandes révisions	7 232			7 232
Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres		294 800	105 052	189 748
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	302 032		105 052	196 980
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Sur immobilisations				
{ incorporelles				
{ corporelles				
{ legs ou donations				
{ des titres mis en équivalence				
{ titres de participation				
{ autres immo. financières				
Sur stocks et en-cours				
Sur comptes clients, usagers				
Sur créances reçues par legs ou donations				
Autres				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL	506 136	45 303	106 562	444 876
Dont dotations et reprises				
{ - d'exploitation			106 562	
{ - financières		45 303		
{ - exceptionnelles				

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Créances et Dettes

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an	
CREANCES	Créances rattachées à des participations				
	Prêts	12 349	12 349		
	Autres immobilisations financières				
	Clients, usagers douteux ou litigieux				
	Autres créances clients, usagers	24 278	24 278		
	Créances représentatives des titres prêtés				
	Personnel et comptes rattachés	240	240		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Autres impôts, taxes versements assimilés				
	Divers				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Débiteurs divers	10 180	10 180		
Charges constatées d'avance	14 556	14 556			
	TOTAL DES CREANCES	61 603	61 603		
	Prêts accordés en cours d'exercice				
	Remboursements obtenus en cours d'exercice				
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				
DETTES		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	1 456 474	146 673	574 338	735 462
	Emprunts et dettes financières divers	3 474	3 474		
	Fournisseurs et comptes rattachés	143 198	143 198		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	292 383	292 383		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	266 112	266 112		
	Impôts sur les bénéfices	7 894	7 894		
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	54 270	54 270		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes	3 126	3 126		
	Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance					
	TOTAL DES DETTES	2 226 930	917 130	574 338	735 462
	Emprunts souscrits en cours d'exercice	307 834			
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	162 949			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2025
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION			14 556
Charges d'exploitation		4 925	
Assurances dommage ouvrage		9 631	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES			
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES			
TOTAL			14 556

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Charges à payer

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Charges à payer		1 139 687
Emprunts et dettes auprès des établissements de cré		705 727
INTERETS COURUS EHPAD	2 466	
PRET CREDIT FONCIER 2005 PLS	561 246	
IRCANTEC CAISSE	2 016	
CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIO	140 000	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		33 409
FACT.NON PARV. -FRSS	33 409	
Dettes fiscales et sociales		400 552
CONGES PAYES	179 782	
PERSONNELCHARGES A PAYER IJSS	12 601	
PERSONNEL - PRIME EXCEPTIONNELLE	100 000	
CHARGES SOC SUR CONGES PA	84 981	
ETAT CHARGES 0 PAYER	23 187	

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Produits à recevoir

	Règlement ANC 2022-06	31/12/2025
Total des Produits à recevoir		24 159
Autres créances clients		1 180
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	1 180	
Autres créances		22 979
INTERETS COURUS A RECEVOIR	22 979	

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Variation des fonds propres

	31/12/N-1	Affectation résultat N-1	Augmentation	Diminution	31/12/N
Fonds propres sans droit de reprise					-
Réserves pour l'investissement sous gestion propre					-
Réserves pour l'investissement sous gestion contrôlée	564 193	150 000			714 193
Réserves de trésorerie sous gestion propre					-
Réserves de trésorerie sous gestion contrôlée	34 617				34 617
Réserves pour compensation des déficits sous gestion propres					-
Réserves pour compensation des déficits sous gestion contrôlée	472 222	51 808			524 030
Report à nouveau sous gestion propre					-
Report à nouveau sous gestion contrôlée	644 532	22 744			667 276
Report à nouveau hors activités SMS					-
Report à nouveau - Dépenses refusées	- 92 571	- 17 636			- 110 207
Report à nouveau en attente d'affectation	125 654	86 343			211 997
Excédent ou déficit sous gestion propre					-
Excédent ou déficit sous gestion contrôlée	293 259	- 293 259	227 735		227 735
SITUATION NETTE	2 041 905	-	227 735	-	2 269 641
Subventions d'investissement	74 917		125 000	31 825	168 092
Provisions réglementées	204 104		45 303	1 510	247 897
TOTAL	2 320 926	-	398 038	33 335	2 685 629

Association AIDE SOCIALE AUX ANCIENS
COMPTES ANNUELS AU 31/12/2025

Variation des fonds dédiés

Variation des fonds dédiés				
Fonds dédiés	Solde 31/12/N-1	Dotation N	Reprise N	Solde 31/12/N
RAIL 2019	5 893		1 040	4 853
LOGICIEL ET FORMATION 2020	4 000		4 000	-
PAI SSIAD 2022	9 016		4 508	4 508
PROMOTION ACTIVITE PHYSIQUE 2023				-
FORMATION PROFESSIONNELS DU SOIN 2023	50 104			50 104
QVCT 2023	7 839		7 839	-
SOUTIEN MESURES RH 2023	28 220		28 220	-
REFORME SAD 2023	10 502			10 502
PROMOTION ACTIVITE PHYSIQUE 2024	7 096		7 096	-
FORMATION PROFESSIONNELS DU SOIN 2024	1 935		1 935	-
FORMATION CPOM SUR 5 ANS 2025		117 356		117 356
PROMOTION ACTIVITE PHYSIQUE 2025		7 096		7 096
ACCOMPAGNEMENT REFORME SAD 2025		15 000		15 000
HBGMT - RENOUVELLEMENT IMMO 2020	80 000		4 895	75 105
HBGMT - RENOUVELLEMENT IMMO 2021	80 000		4 895	75 105
HBGMT - RENOUVELLEMENT IMMO 2022	60 000		3 671	56 329
SOINS - RENOUVELLEMENT RAILS 2022	50 000			50 000
Sous-total	394 605	139 452	68 099	465 957
TOTAL	394 605	139 452	68 099	465 957